

## EXEMPLARITE DE L'ETAT

### L'AMEE signe trois conventions :

## Le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports ainsi que la Trésorerie Générale du Royaume se mettent au vert

**Les trois conventions de partenariat visent l'accompagnement technique pour l'intégration des mesures d'efficacité énergétique et la réalisation des économies d'énergie au niveau des bâtiments et la promotion de la mobilité durable.**

Les signataires se lancent dans une réelle politique d'efficacité énergétique aussi bien au niveau technologique que comportementale et s'inscrivent dans le cadre des initiatives de réduction de leur empreinte carbone. A cet effet et dans le cadre de la mise en œuvre de l'Exemplarité de l'Etat, deux conventions de partenariat ont été signées par M. Othmane El FERDAOUS, Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et M. Saïd MOULINE, Directeur Général de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique : une concernant le département de la Jeunesse et des Sports et une concernant le département de la Culture. Toujours dans ce cadre, une convention a aussi été signée par M. Noureddine BENSOUA, Trésorier Général du Royaume et M. Saïd MOULINE.

Lesdites conventions sont axées essentiellement sur des actions permettant l'assistance aux partenaires dans la réalisation des diagnostics énergétiques des bâtiments mais également de la flotte des véhicules. Une assistance technique à la mise en œuvre des recommandations de ces diagnostics sera ensuite réalisée. L'AMEE assurera aussi à travers ces partenariats, des sessions de formations et de sensibilisation des cadres concernés dans le domaine de l'efficacité énergétique particulièrement dans les secteurs du bâtiment durable et de l'éco-conduite.

L'objectif de ces conventions étant d'élaborer les bases d'un partenariat et d'une coopération entre les signataires, en vue de concrétiser les objectifs de la stratégie énergétique ainsi que de l'exemplarité de l'état et de développer des projets et des programmes d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables dans les secteurs les plus énergivores, notamment ceux du bâtiment et du transport.

Selon Saïd Mouline, Directeur général de l'AMEE : *« L'État doit montrer l'exemple et mettre en œuvre dans ses propres bâtiments et services les mesures de l'efficacité énergétique. L'opérationnalisation de l'efficacité énergétique est aujourd'hui un outil privilégié de bonne gouvernance et il est incontournable pour la réduction de la facture énergétique mais aussi des émissions de gaz à effet de serre. Ce genre d'initiative a pour finalité d'asseoir les fondements et les conditions favorables pour assurer la transition vers une économie verte et inclusive »*. Il a ajouté *« Cette convention matérialise l'engagement de l'AMEE pour le déploiement de solutions d'efficacité énergétique dans les établissements publics, en accord avec les priorités nationales qui visent à faire de l'exemplarité de l'État un levier pour la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Royaume. »*

Il est à rappeler que les priorités du Plan de l'exemplarité de l'Etat à l'horizon 2021 portent, entre autres, sur l'encouragement et l'utilisation des énergies renouvelables et des technologies de la gestion rationnelle ou de l'efficacité énergétique, et ce à travers la réduction de la consommation d'énergie au kilowattheures de moins de 10% en 2020, et 20% de réduction en 2021. Ce plan propose également d'augmenter de 30% la part des voitures écologiques (hybrides ou électriques) du parc de l'état tout en réduisant la consommation de carburant d'environ 10% en 2020 et de moins de 15% en 2021.